



Je vous informe qu'un Conseil Municipal aura lieu le

Mardi 22 novembre 2022, à 19 heures, en salle du Conseil Municipal

L'ordre du jour est le suivant :

- I) Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 13 septembre 2022
- II) Délibérations
 - 1. Adaptation du règlement intérieur du Conseil Municipal
 - 2. Adaptation du tableau des postes budgétaires : créations de postes
 - 3. Créances éteintes
 - 4. Admission en non valeur
 - 5. DM au BP 2022
 - 6. Convention modifiant le fonctionnement des jardins familiaux
 - 7. Création de postes des agents recenseurs
 - 8. Mise en place de conventions entre la bibliothèque et les écoles
 - 9. Règlement sorties familles
 - 10. Règlement adhésions familles
 - 11. Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant permettant de proroger le Contrat de Ville
 - 12. Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant de prolongation de la convention d'utilisation de l'abattement TFPB
 - 13. Mise à jour du règlement de fonctionnement des équipements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
 - 14. Versement d'un acompte des subventions aux associations en 2023
 - 15. Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Club Athlétique de Mantelaville et la commune de Mantelaville
 - 16. Régulation foncière au 11-13, rue de la Vaucouleurs
 - 17. Avenant n°5 au dispositif coordonné d'intervention foncière (DCIF)
 - 18. Restructuration et extension de l'école maternelle les Alliers de Chavannes



III) Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Je vous prie de croire, , à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Sami DAMERGY

